

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 20 mai 2026, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049) :

Ordonnance visant à modifier le règlement afin d'augmenter le montant total des subventions pouvant être accordées en vertu du volet 2 du programme pour l'année 2026 et d'effectuer les modifications concordantes (1)

Ce montant est augmenté à 2 000 000 \$.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 26 mai 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat